

De la part de l'association « Biodiversité Revel 31250 »

Monsieur le commissaire enquêteur

Nous vous informons que nous nous opposons au projet cité en référence visant le centre de vol à voile de la Montagne Noire, centre internationalement connu et toujours actif. Ce projet a pour vocation de se déployer sur la parcelle de la piste de treuillage inscrite au titre des monuments historiques et à 50m des bâtiments également inscrits monuments historiques (i.e. en infraction à la loi des abords étendant le périmètre de protection à 500m des bâtiments protégés).

Il faudra bien expliquer aux citoyens pourquoi sont absents du dossier d'enquête publique les avis du conservateur régional des monuments historiques (DRAC) et de l'architecte des bâtiments de France (UDAP 31), deux entités dont les missions sont d'assurer la protection des sites inscrits ou dans le périmètre de protection de sites inscrits. Cette absence est clairement de nature à altérer la participation du public à l'élaboration de décisions qui le concernent.

La politique du gouvernement n'est pas de faire supporter aux sites historiques, naturels et protégés, les objectifs de production énergétique en photovoltaïque (PV). Au contraire, les installations de PV doivent en priorité, selon les textes, viser les toitures de bâtiments et les espaces déjà artificialisés en continuité des zones urbaines à alimenter. Dans ce projet, il faudra tirer une ligne haute tension de 9km depuis la Montagne Noire jusqu'à Revel.

D'après l'intercommunalité Lauragais, Revel Sorézois, ce projet relèverait de « l'intérêt public ». La ville de Revel dispose d'un potentiel non utilisé pour loger des installations photovoltaïques sur les terrains vacants de la zone industrielle ou les toitures de bâtiments. Si le PV relève de l'intérêt public comme l'affirme notre intercommunalité, c'est précisément sur ces espaces qu'il faut prioriser les installations PV avant tout autre projet.

Force est de constater que la politique de la ville de Revel sur le PV reste à construire : en intégrant à tout le moins dans les normes d'urbanisme le PV dans les cahiers de charge de toute nouvelle construction commerciale ou industrielle, et d'habitat collectif.

Route de Castelnaudary, les plus récentes constructions de commerces de fin 2019 n'ont pas intégré le photovoltaïque - soit environ 7000m² perdus pour le PV (1200m² Picard magasin Bio), (5800m² rue Clémence Isaure Districenter, Centrakor,...). Idem pour le futur bâtiment de Gitem (1200m² ?). En même temps l'intercommunalité autorisait en 2019 la société RES (Avignon) à déposer un permis de construire sur le centre protégé de vol à voile, et sans la moindre concertation préalable avec la population concernée.

S'agissant de la future EHPAD (à côté du Ciné Get) ou du projet d'habitat collectif (face à la Caisse d'Épargne), est-il prévue une installation PV sur les toitures ? Ce n'est pas l'architecte des bâtiments de France qui y trouvera à redire : il a de fait donné un avis favorable au projet de parc PV prévu sur le périmètre de protection des bâtiments du centre de vol à voile, en ne répondant pas dans les délais qui lui étaient impartis, selon les documents du dossier d'enquête publique.

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Urbanisme/Enquetes-publiques-en-cours-ou-programmees/Implantation-d-une-centrale-photovoltaique-au-sol-Vaudreuille-site-de-l-aerodrome>

Nous ne pouvons accepter de sacrifier l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel, à la préservation de la biodiversité au profit d'intérêts privés. Ce projet est une aberration dans notre XXI^e siècle. Ce n'est pas le monde dans lequel nous voulons vivre, ni celui dont les plus jeunes générations veulent hériter.

Serait-il raisonnable que nos élus se transforment en VRP d'intérêts privés au détriment de l'intérêt général ?

Nous nous rallions aux recommandations de l'Autorité environnementale : « réaliser une analyse permettant d'identifier les secteurs alternatifs de moindres enjeux de biodiversité et paysager pour la réalisation d'un projet de cette nature ». Ils existent.

Nous soutenons la pétition : « Stop au projet de parc photovoltaïque de la Montagne Noire ».

https://www.change.org/p/communauté-de-communes-lauragais-revel-sorézois-stop-au-projet-photo-voltaïque-de-la-montagne-noire?recruiter=1126746046&utm_source=share_petition&utm_campaign=psf_combo_share_initial&utm_medium=whatsapp&recruited_by_id=37c66ca0-bb75-11ea-bdf1-97fcce82a3b2

Respectueusement

Le collectif « Biodiversité Revel 31250 »

PS : Le collectif « Biodiversité Revel 31250 » est un collectif citoyen créé en 2019 pour dénoncer, agir contre les dérives d'un autre âge en matière environnementale de la commune de Revel et proposer des alternatives. Ce collectif respecte les lois de la République.